

RAID DE GAYANT – 1ère édition
Dimanche 10 novembre 2019 – Douai

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

Le raid de Gayant se déroulera le dimanche 10 novembre 2019 et est organisé en collaboration par la direction des sports de la Ville de Douai, l'Office Municipal des Sports et le club Tous Azimuts Douai affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation.

Le lieu de départ/arrivée est situé au parc de loisirs Jacques Vernier, Route de Tournai, 59500 Douai.

Le stationnement de tous les véhicules pourra se faire au niveau du parking P1 de Gayant Expo, à proximité immédiate du parc Jacques Vernier.

Article 2 : Règlement

2.1 – Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation totale et sans restriction du présent règlement.

2.2 – Le raid de Gayant se déroule dans le respect des lois visant la protection de l'environnement.

2.3 – Trois formules de raid sont proposées :

- Le raid sportif :

- départ à 10h30, +/- 4h30 d'effort
- 2 boucles de 5 épreuves chacune
- épreuves : disc golf, deux courses d'orientation, escalade, crossfit militaire, canoë, tir à l'arc, trail relais, parcours militaire aquatique et run & bike. Les transitions d'un site sportif à un autre se font en VTT.

- Le raid découverte :

- départ à 12h00, +/- 3h00 d'effort
- 1 boucle de 5 épreuves
- épreuves : disc golf, course d'orientation, tir à l'arc, crossfit militaire et canoë. Les transitions d'un site sportif à un autre se font en VTT.

- Le raid famille :

- départ à partir de 12h00, 2 à 3h00 d'effort
- 5 épreuves au Parc Jacques Vernier
- épreuves : run & bike, crossfit militaire, canoë, course d'orientation et disc golf. Les transitions d'un site sportif à un autre se font en VTT.

Un briefing obligatoire pour toutes les équipes se tiendra 15 minutes avant chaque départ de raid, soit à 10h15 pour le raid sportif, 11h45 pour le raid découverte et à partir de 11h45 pour le raid famille. Le briefing aura lieu au niveau du départ de l'épreuve.

2.4 – Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs. Ils ne sont en aucun cas prioritaires lorsqu'ils circulent sur des routes ouvertes à la circulation. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du comportement des équipes enfreignant ce code de la route.

Article 3 : Conditions d'inscriptions

3.1 – Le raid se fait par équipe de 2 coureurs âgés de 16 ans et plus pour le raid sportif et de 14 ans et plus pour le raid découverte. Pour le raid famille, il est possible d'inscrire entre 2 et 4 concurrents sans restriction d'âge. Pour les raids sportif et découverte, une autorisation parentale sera obligatoirement fournie pour toute inscription d'un participant mineur. Pour le raid famille, un participant adulte devra obligatoirement accompagner un participant mineur.

3.2 – Le raid s'adresse à tous les licenciés FFCO, UFOLEP, FFTri, FFA et à tous les non-licenciés munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisport, du sport ou de la course à pied en compétition (licence ou certificat datant de moins d'un an à la date de l'évènement). Tous les participants s'engagent à posséder une attestation de savoir-nager.

3.3 – Les inscriptions se font via :

- La plateforme d'inscription Adeorun (<https://raid-de-gayant.adeorun.com/>) pour un montant de 30 € par équipe (raid sportif), 20€ par équipe (raid découverte) ou 10€ par équipe (raid famille) et ce jusqu'au dimanche 03/11/2019 inclus : refus possible après cette date. L'équipe organisatrice se donne le droit de refuser toute inscription après 100 équipes inscrites.
- Aucune inscription ne pourra être faite sur place le jour de la manifestation sportive.

Des formulaires types sont également mis à disposition et/ou téléchargeables en ce qui concerne les autorisations parentales et les certificats médicaux à fournir.

3.4 – Retrait des dossards :

- Vendredi 8 novembre 2019, de 9h à 12h et de 14h à 17h à la Direction des Sports – Hôtel de Ville de Douai – Accès par la rue de la Mairie ou par la rue Francis Godin – 59500 Douai
- Samedi 9 novembre 2019, de 9h à 13h et de 14h à 17h, à la Direction des Sports – Hôtel de Ville de Douai – Accès par la rue de la Mairie ou par la rue Francis Godin – 59500 Douai
- Dimanche 10 novembre 2019, dès 8h jusqu'à 30 minutes avant le départ de votre épreuve, au Parc Jacques Vernier – Route de Tournai – 59500 Douai

Article 4 : Matériel obligatoire

Aucun matériel n'est proposé au départ, mis à part le doigt électronique pour le pointage, les cartes pour l'itinéraire à suivre et le matériel spécifique aux épreuves. Vous devrez donc apporter votre propre matériel : VTT, vêtements et accessoires utiles. Le port du casque est obligatoire avec jugulaire fermée. Des petits ravitaillements seront proposés sur certaines épreuves, mais les concurrents doivent être autonomes sur l'ensemble du parcours.

Matériel obligatoire par concurrent : ravitaillement solide et liquide, dossard visible (fourni), casque, maillot de bain (raid sportif uniquement).

Matériel obligatoire par équipe : téléphone portable chargé avec les numéros des organisateurs (Walter : 0607098110 - Jeff : 0638646587, numéros à n'utiliser que le jour du raid et qu'en cas de nécessité), couverture de survie, sifflet, matériel de réparation.

Matériel conseillé : boussole, porte-carte VTT, sac à dos ou sac d'hydratation, vêtements chauds si besoin, serviette (pour le raid sportif).

Article 5 : Arrivée

L'équipe sera considérée comme arrivée lorsque les deux partenaires auront franchi la ligne d'arrivée. L'heure limite est fixée à 15h00 pour chacun des raids proposés.

ATTENTION : vous serez pénalisés par des retraits de points pour un temps limite dépassé.

Article 6 : Catégories

Pour toutes les catégories, le classement se fait aux points (crédités grâce aux balises trouvées en VTT et sur les épreuves). Le temps servira à départager les ex-aequo. Tout dépassement de temps sera pénalisé de 10 points par minute entamée.

– Raid sportif : 4h30 d'effort. Départ à 10h30 : 25 km VTT et 10 km de course

– Raid découverte : 3h00 d'effort. Départ à 12h00. 12 km VTT et 6 km de course

– Raid famille : 2 à 3h00 d'effort. Départ à partir de 12h00, uniquement au parc Jacques Vernier.

Article 7 : Règles spécifiques

- Blessure/Abandon : le raid de Gayant est une épreuve par équipe, les deux coéquipiers doivent donc partir et arriver ensemble. En cas de blessure d'un participant, voici les différents cas de figure qui peuvent arriver :

- Abandon de l'équipe (signalement obligatoire à l'organisation) + retour obligatoire au point de départ/arrivée

- Si un coureur est apte physiquement à terminer les épreuves, il en a la possibilité sans toutefois pouvoir être classé, ni son équipe. Le retour des 2 équipiers au point de départ/arrivée est obligatoire avant l'heure limite.

- Secours : en cas de nécessité, une équipe de secours sera postée à proximité du lieu de départ/arrivée. Pour les incidents/accidents arrivant dans des lieux plus isolés ou éloignés du parc Jacques Vernier, il faudra faire appel aux services d'urgence (pompiers) pour être pris en charge et soigné le plus rapidement possible.

- VTT et run and bike : port du casque obligatoire avec jugulaire fermée. Interdiction de circuler à deux sur le VTT. Les routes sont ouvertes à la circulation, les concurrents ne sont donc en aucun cas prioritaires et doivent respecter scrupuleusement le code de la route et les consignes des signaleurs.

- Canoë : gilet de sauvetage obligatoire (fourni), port du sac interdit sous les gilets, chaussures obligatoires. Pas de sacs dans les pieds en canoë.

- Il est obligatoire de respecter les zones "Parc à vélo" sur le lieu des épreuves lorsqu'il y en a. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en matière de dégradations, vols ou autres reliés au matériel de chacun des participants, et ce du départ à l'arrivée du raid.

- Tout comportement volontairement antisportif ou dangereux durant la totalité du raid entraînera automatiquement la disqualification des équipes prises en défaut.

Article 8 : Récompenses/lots :

- Raid sportif : 3 premières équipes des catégories HOMME, FEMME et MIXTE

- Raid découverte : 3 premières équipes des catégories HOMME, FEMME, MIXTE et JEUNE (moins de 18 ans)

- Raid famille : médaille de participation, diplôme sportif aux enfants de 12 ans et moins, classement général à titre informatif

Article 9 : Médical

L'assistance médicale est confiée à la croix rouge.

Article10 : Assurance

Pour cette course, les organisateurs sous couverts par une assurance Responsabilité Civile Organisateur souscrit auprès la compagnie XL Insurance 50 rue Taitbout 75320 PARIS CEDEX 09 contrat n°FRM000011LI19A_029.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Article 11 : Droit à l'image CNIL

Par le présent règlement, les concurrents acceptent, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve au sol ou aérienne.

Article 12 : Remboursement

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.